



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-01

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (19) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent excusé : (1) JAUME François

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES
DES ELU(E)S DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAROMB

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'article 93 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique et Proximité et l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient, que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il n'appelle ni observations, ni vote.

Je vous invite donc à prendre connaissance de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus(es) siégeant au conseil municipal de la Ville de Caromb, établi sur la base mensuelle brute en euros au 31 décembre 2023 :

NOM	PRENOM	MANDAT	INDEMNITE
AGNELLI	Eva	Adjointe au Maire	420,44 €
BONNAVENTURE	Richard	Adjoint au Maire	420,44 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte Forestier	0 €
BOULON	Marc	Conseiller municipal délégué	210,42 €
		Délégué Suppléant au Syndicat Mixte Forestier	0 €
		Délégué suppléant à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux	0 €
BRAQUET	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	420,44 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte Comtat Ventoux	0 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux	0 €
DAVID-MESSILLIER	Patrick	Conseiller municipal délégué	210,42 €
ENDERLIN	François	Conseiller municipal délégué	210,42 €
FROGER-DROZ	Daisy	Adjointe au Maire	420,44 €
JAUME	François	Conseiller municipal	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat d'Electrification Vauclusien	0 €
MARCELLIN	Valérie	Déléguée suppléante au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux	0 €
MASSONNET	Christine	Adjointe au Maire	420,44 €
METZGER	Olivier	Adjoint au Maire	420,44 €
		Conseiller Communautaire CoVe	0 €
		Délégué titulaire à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux	0 €
MICHELIER	Pierre	Conseiller municipal délégué	210,42 €
		Délégué titulaire au Syndicat d'Electrification Vauclusien	0 €

MICHELIER	Valérie	Maire	1 785,95 €
		Vice-Présidente CoVe	1 257,64 €
		Vice-Présidente déléguée Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse	416,76 €
		Vice-Présidente Syndicat Mixte Comtat Ventoux	0 €
		Déléguée Titulaire au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux	0 €
		Déléguée titulaire à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
MONTAGARD	Monique	Conseillère municipale déléguée	210,42 €
		Déléguée à la Mission Locale du Comtat Venaissin	0 €

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités des élu(e)s de la commune de Caromb pour l'année 2023.

LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CET ETAT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance



Elisabeth BELLENGER



Le Maire,



Valérie MICHELIER